



REGLEMENT DES FOULEES DU LAC

Article 1 : Organisateurs

LES FOULEES DU LAC est une course nature organisée par l'association ACTIV'ORNE (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse activorne@gmail.com ou par téléphone (06.87.74.63.64).

Article 2 : Date, horaires et circuits

LES FOULEES DU LAC aura lieu **le 01 août 2020** à PUTANGES-LE-LAC.

Il est composé :

- Une course nature de 15 km sur route et chemin. Circuit facile avec moins de 185 m de D+ : départ à 19h15 (un ravitaillement à mi-course et arrivée)
- Une course nature de 10 km sur route et chemin. Circuit facile avec moins de 180 m de D+ : départ à 19h40 (un ravitaillement à l'arrivée)
- Une course nature de 5 km sur route et chemin. Circuit facile avec moins de 80 m de D+ : départ à 20h00 (un ravitaillement à l'arrivée)
- Une course nature de 1.5 km sur route et chemin. Circuit facile avec moins de 50 m de D+ : départ à 18h30 (un ravitaillement à l'arrivée)
- Une course Graines de champion de 0.7 km sur route et chemin. Circuit facile avec moins de 45 m de D+ : départ à 18h45 (un ravitaillement à l'arrivée)
- Une marche nordique de 12 km sur route et chemin (Épreuve sans classement). Circuit facile avec moins de 100 m de D+ : départ à 19h00 (un ravitaillement à l'arrivée)
- Une randonnée pédestre de 12 km sur route et chemin (Épreuve sans classement). Circuit facile avec moins de 100 m de D+ : départ à 19h05 (un ravitaillement à l'arrivée)

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à quinze minutes avant le départ de la course, sur la place de la mairie de PUTANGES-LE-LAC. Le départ sera donné à l'embarcadère de PUTANGES-LE-LAC. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course. (sauf pour la marche nordique et randonnée pédestre)

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

Le 15 km et 10 km est ouvert à partir de la catégorie (Juniors à Masters).

Le 5 km est ouvert à partir de la catégorie (Minimes à Masters).

Le 1.5 km est ouvert à partir de la catégorie (Benjamins à Poussins).

Le 0.7 km est ouvert à partir de 2011 et après.

La marche nordique et randonnée pédestre ouvert à tous

Nous vous invitons à consulter cet article si vous souhaitez savoir quelles sont les tranches d'âge et les catégories autorisées par la FFA selon les distances de course

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire pour LES FOULEES DU LAC à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course.

Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plate forme d'inscription sur <https://www.njuko.net/fouleesdulac-2020> ou par courrier à Activ 'orne – Les Mineries – La Forêt Auvray – 61210 PUTANGES-LE-LAC

Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur <https://www.njuko.net/fouleesdulac-2020>.

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le 15 km : 13 euros puis 15 euros sur place
- Le 10 km : 10 euros puis 12 euros sur place
- Le 5 km : 5 euros puis 7 euros sur place

- Le 1.5 km et 0.7 km : 2 euros
- Marche nordique et randonnée pédestre : 5 euros puis 7 euros sur place

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Vous pourriez aussi à ce niveau autoriser les remboursements sur présentation d'un certificat médical de médecin

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MAAF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Une équipe de kinésithérapeutes est également prévue à l'arrivée. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société CHRONOWEST via des puces électroniques collées au dossard.

Article 8 : Classement et récompenses

- Le 15 km : les 3 premiers de la catégorie (juniors et espoirs), SENIORS et MASTERS en homme et en femme
- Le 10 km : les 3 premiers de la catégorie (juniors, espoirs), SENIORS et MASTERS en homme et en femme
- Le 5 km : les 3 premiers de la catégorie (minimes, cadets, juniors, espoirs), SENIORS et MASTERS en homme et en femme
- Le 1.5 km : les 3 premiers de la catégorie (Benjamins et poussins) en homme et en femme
- Le 0.7 km : les graines de champion recevront tous une médaille sur la ligne d'arrivée

Un lot d'accueil sera distribuée au retrait des dossards à chaque coureur .

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,.) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Le président , Marc LECOEUR